

Baisse des effectifs et restructuration du réseau des écoles

Entre 2004 et 2014, les effectifs scolaires des 1^{er} et 2nd degrés, public et privé confondus, ont enregistré une baisse de près de 4 000 élèves, suivant en cela une natalité meusienne en baisse. La réduction du nombre de classes qui en découle ne s'est toutefois pas faite au détriment de la qualité de l'enseignement. Le réseau des écoles a été modernisé et adapté pour offrir de meilleures conditions de scolarisation. Dans son ensemble, le système éducatif meusien a rejoint les niveaux de performance académique ou national. La refonte de l'éducation prioritaire poursuit son objectif de réduire l'impact de l'origine sociale sur le taux d'échec des populations les plus défavorisées.

Annie Derriaz, inspectrice d'Académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de la Meuse

La population scolaire représente aujourd'hui 16 % de la population du département de la Meuse, contre 19 % en moyenne nationale. Son évolution récente découle directement d'une démographie générale stagnante, mais où le nombre de naissances baisse régulièrement.

400 élèves de moins en moyenne chaque année depuis 2004

Entre les rentrées de 2004 et 2014, la démographie scolaire meusienne a enregistré une baisse de ses effectifs de l'ordre de 11 %, soit près de 400 élèves de moins par an. Cette baisse touche relativement plus le 1^{er} degré (- 12 %) que le 2nd degré (- 9 %).

Le départ des familles avec enfants hors du département peut être une explication de ce phénomène. Mais c'est surtout la baisse de la natalité qui en est la première cause. Hormis les légers pics de naissances autour de l'an 2000 et en 2006-2007, le nombre moyen de naissances domiciliées dans le département a en effet été ramené de 2 400 par an à 2 100 par an en un peu plus d'une décennie.

L'arrondissement de Bar-le-Duc est le plus impacté par ce recul de la natalité. En dix ans, sans tenir compte des migrations, le seul effet «baisse du nombre de naissances» se traduit par 440 élèves de moins en maternelle, 420 de moins en primaire, 280 de moins en collège et 470 de moins en lycée. Au final, entre 2004 et 2014, dans le 1^{er} degré, les effectifs scolaires chutent de 19 % dans l'arrondissement de Bar-le-Duc, de 12 % dans celui de Verdun, et de 2 % seulement dans celui de Commercy.

Sans sursaut de la natalité ou apport migratoire tel que l'installation dans le département de jeunes couples avec enfants, le phénomène de baisse des effectifs scolaires semble amené à se poursuivre. Les années 2012 et 2013, dont les jeunes enfants

entreront à l'école à partir de la rentrée 2015, n'annoncent en effet pas d'amélioration. Le nombre de naissances y est le plus bas depuis plus de 40 ans.

Réduction du nombre de classes

La conséquence logique de la baisse du nombre d'élèves est la diminution du nombre de classes. Ainsi, dans le 1^{er} degré, 142 classes ont été supprimées dans la Meuse entre 2004 et 2014, passant de 962 à 820 (- 15 %). Le nombre moyen d'élèves par classe est en revanche resté quasiment constant passant de 21,0 à 21,6 élèves.

Dans les collèges, la baisse du nombre de classes avoisine les 12 %. Dans les lycées et lycées professionnels, le nombre de divisions est passé de 279 à 225 (- 19 %).

1^{er} degré : une profonde modification du réseau des écoles

En dix ans, le réseau des écoles a été fortement modifié. Ainsi, 127 communes meusiennes ont une école en 2014, contre 188 dix ans auparavant, et le nombre d'écoles est passé de 265 à 172 (- 35 %).

Toutefois, contrairement à ce qu'on pourrait penser, la profonde modification du réseau des écoles n'est due qu'en partie à la baisse des effectifs. Elle est aussi la traduction d'une réelle volonté politique émanant des élus locaux (maires et présidents de communautés de communes) et de l'Éducation nationale. Leur volonté commune est d'offrir des structures d'accueil suffisamment importantes pour faciliter les apprentissages (présence d'une véritable équipe enseignante, limitation du nombre de niveaux par classe), d'offrir aux élèves des services éducatifs (bibliothèques, salle de motricité, espace sieste) et enfin des services péri-éducatifs adaptés aux exigences des parents (garderie, service de restauration, activités périscolaires...).

Le numérique à l'école maternelle et à l'école élémentaire

Depuis 2009, le département a bénéficié un très vaste plan d'équipement avec un taux d'équipement numérique de près de 100 % des écoles élémentaires et de 67 % par classe. Ces équipements, acquis grâce à un effort financier du groupement d'intérêt public (GIP) «Objectif Meuse», sont constitués d'un tableau blanc interactif (TBI) et d'un ensemble de micro-ordinateurs facilement transportables, dits «classes mobiles». En maternelle, le taux d'équipement en TBI est de 43 %.

Parallèlement, un plan de formation des enseignants a été mis en place, avec cinq formateurs à temps plein. Les équipements sont actuellement complétés par l'acquisition de tablettes et de baladeurs MP3 destinés à l'enseignement des langues vivantes.

Collèges : aucune modification du réseau

On aurait pu s'attendre à ce que la perte de 703 élèves dans les collèges publics ait pour conséquence une modification du réseau des collèges, c'est-à-dire de leur nombre ou de leur implantation. Or, le réseau des collèges, soit 25 structures d'accueil, est resté identique, avec pour conséquence une baisse du nombre moyen d'élèves.

Aussi, en 2014, près de la moitié des collèges (48 %) ont moins de 300 élèves, contre seulement 16 % au niveau national. Néanmoins, au vu de la baisse des effectifs, la révision du réseau des collèges pourrait être à l'ordre du jour dans les prochaines années.

L'accès à l'enseignement supérieur reste à améliorer

Le taux d'accès des élèves meusiens aux études supérieures est encore inférieur à la

référence nationale, mais il s'est nettement amélioré, notamment grâce à un meilleur taux de bacheliers par rapport à leur tranche d'âge et aussi par une nette augmentation des bacheliers professionnels vers les filières de brevet de technicien supérieur (BTS) ou de diplôme universitaire de technologie (DUT).

Pour renforcer ce continuum enseignement scolaire/enseignement supérieur, l'opération «Bac -3/Bac +3» a été mise en place. Elle sert à donner envie aux élèves et à des lycéens de poursuivre des études supérieures ambitieuses. Par exemple, les «cordées de la réussite», engagées depuis

2010 et consistant en des échanges et des rencontres avec des étudiants, prouvent leur efficacité.

1 Effectifs scolaires dans la Meuse

	2004			2014			Évolution (en %)		
	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble	Public	Privé	Ensemble
Maternelles	7 785	515	8 300	6 257	437	6 694	-20	-15	-19
Ecoles élémentaires	10 794	939	11 733	10 034	826	10 860	-7	-12	-7
Classes spécialisées	207	8	215	183	0	183	-12	-100	-15
Total 1^{er} degré	18 786	1 462	20 248	16 474	1 263	17 737	-12	-14	-12
Collèges (avec SEGPA)	8 628	1 048	9 676	7 925	1 119	9 044	-8	7	-7
Lycées d'enseignement général et technologique	3 537	469	4 006	3 161	510	3 671	-11	9	-8
Lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel	2 460	358	2 818	1 854	490	2 344	-25	37	-17
Total 2nd degré	14 625	1 875	16 500	12 940	2 119	15 059	-12	13	-9
Ensemble	33 411	3 337	36 748	29 414	3 382	32 796	-12	1	-11

Source : Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, Division de l'analyse de gestion et de statistiques

Baisse des effectifs, mais hausse des performances

Malgré la baisse du nombre d'élèves, le système éducatif meusien a su se réorganiser et garder des taux d'encadrement bien supérieurs aux taux nationaux. Ceci a permis une très nette amélioration des résultats des élèves, ce qui place la Meuse à des niveaux quasiment identiques voire supérieurs dans certains cas aux taux académiques ou nationaux.

Ceci se vérifie sur les trois critères principaux :

- le taux de réussite aux examens (diplôme national du brevet ou DNB, et baccalauréats) : en 2014, les résultats étaient de 83 % dans la Meuse pour 84 % au niveau académique et les résultats aux baccalauréats généraux de 95 % pour 91 % ;
- les taux de redoublement ont été divisés par deux entre 2010 et 2014 ;
- l'accès à la seconde générale et technologique : ce critère est particulièrement intéressant puisqu'il contribue à l'amélioration du taux d'élèves accédant à l'enseignement supérieur. En juin 2014, le taux d'accès dans la Meuse est de 67 % pour 66 % au niveau académique.

Refonte de l'éducation prioritaire : des ZEP aux REP

Si la Meuse est essentiellement un département rural, quelques quartiers des deux grandes villes (Bar-le-Duc et Verdun) n'échappent pas à certaines difficultés. Celles-ci sont prises en compte et traitées par les dispositifs Zone d'éducation prioritaire (ZEP) ou Réseau de réussite scolaire (RRS), qui visent à corriger l'impact de l'origine sociale par un renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé. À ce titre, ils permettent l'attribution de marges supplémentaires et de taux d'encadrement adaptés.

Dans ce cadre, deux catégories sont à distinguer : les Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (ECLAIR) où se concentrent les difficultés sociales et scolaires ; les Réseaux de réussite scolaire (RRS) dont le public scolaire est plus hétérogène. Ces dispositifs concernent près de 900 élèves dans le 1^{er} degré et 770 dans les collèges. Leurs résultats ne sont mesurables qu'en collège. En 2014, l'un d'entre eux a eu le même taux de réussite que la moyenne départementale à savoir 83 %.

Dans le cadre de la refonte de l'éducation prioritaire décidée par le ministère de l'Éducation nationale, qui devrait entrer en vigueur à la rentrée 2015, les ZEP deviennent les Réseaux d'éducation prioritaires (REP ou REP+). Trois sont accordés à la Meuse, sur les 34 que compte la Lorraine. Leur délimitation repose sur quatre indicateurs, les plus corrélés à la réussite scolaire : le taux d'élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées, le taux de boursiers, le taux d'élèves venant de zone urbaine sensible, le taux d'élèves en retard à l'entrée en sixième. Dans la Meuse, cela concerne les collèges Jacques-Prévert à Bar-le-Duc, Alfred-Kastler à Stenay et Maurice-Barrès à Verdun.